16 déc 2022 -17:53

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2022

Crédits pour l’organisation du procès pour terrorisme en cours

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la répartition des crédits pour l’année 2022 au profit du palais de justice provisoire « Justitia » et d’une webradio pendant la durée du procès des attentats du 22 mars 2016.

Les crédits nécessaires sont fixés pour le marché public en vue des services d’appui et de la gestion facilitaire pour l’organisation du procès. Cela comprend notamment l’aménagement du site pour le procès, la surveillance et l’entretien.

Par ailleurs, des crédits ont été libérés pour un marché public visant la mise en place d’une webradio, afin que les nombreuses parties (civiles) concernées (ne résidant souvent pas en Belgique) puissent suivre le procès dans son intégralité via un canal numérique protégé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be

© 2022 - news.belgium.be